

# Comité de Quartier Pondeilh

# Compte-rendu de la réunion du 18 juin 2024

La réunion débute à 20h05 et se déroule en présence de :

Marie-Lyse BISTUÉ: Adjointe responsable de la Démocratie Participative, en charge des

Comités de Quartiers

<u>Frédéric LOUSTAU</u> : Élu référent du quartier

Philippe GARROTÉ: Élu référent du quartier

**Philippe GUILLEMANT**: Correspondant du quartier

**Monique ASSO**: Correspondante du quartier

**Chantal RUSAK**: Correspondante du quartier (absente – excusée)

<u>Flora LAPERNE</u> : Conseillère municipale (absente – excusée)

Adresses mails: ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

p-garrote@oloron-ste-marie.fr f-loustau@oloron-ste-marie.fr

p.guillemant@orange.fr

monique-asso@wanadoo.fr chantal.rusak@gmail.com

Public: 30 personnes

# 1) Retour sur le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2024

Frédéric LOUSTAU demande aux personnes présentes s'il y a des questions ou remarques par rapport au compte-rendu de la précédente réunion.

#### Point 69: Rue du Layens

Une habitante de la rue du Layens indique qu'il reste quelques trous non bouchés. Frédéric LOUSTAU va demander aux services techniques d'aller remédier au problème.

Réponse : Les trous seront rebouchés en août.

# 2) Commission circulation

Florian GARCIA informe que les membres de la Commission ont été reçus en mairie. Étaient présents Jean CONTOU-CARRÈRE et Marie-Lyse BISTUÉ (élus), Jean-Marc LARROUCAU et Philippe MENDY (services techniques).

Les propositions ont été présentées sous 3 temporalités :

- court terme pour les plus accidentogènes,
- moyen terme pour les aménagements plus lourds/importants,
- long terme pour les aménagements qui structureront le quartier dans les années à venir.

Les services de la mairie ont étudié le dossier et ont adressé ces jours derniers les propositions retenues pour une action dans le court terme. Les membres de la Commission doivent se rencontrer pour la continuité du dossier.

# 3) Questions / Réponses

# Point 75 : Encombrants

Dans certaines villes, des ramassages d'encombrants – à la demande – permettent aux personnes n'ayant pas les possibilités physiques de se déplacer en déchetterie, ou lors de déménagement, de se débarrasser d'articles lourds et encombrants dont ils n'ont plus l'utilité.

Ne pourrait-on pas envisager cela sur Oloron?

Réponse apportée lors de la réunion : Philippe GARROTÉ informe que ce point va être remonté au SICTOM, structure en charge de la collecte et traitement des déchets ménagers. Ce service ayant un coût s'il est mis en place, il serait judicieux de le réserver aux personnes qui en ont vraiment besoin, celles qui ont des difficultés à se déplacer.

# Point 76: Lotissement sur l'ancien terrain Lacanette

Une habitante dont le jardin jouxte ce terrain avait questionné Marie-Lyse BISTUÉ sur l'entretien de ce terrain. Depuis plusieurs mois, il semble qu'il n'y ait plus aucune activité sur ces bâtiments. Des courriers rédigés par les habitants avaient été adressés à Prélude.

Pas de réponse, ou des réponses « assez agressives ». En revanche, les ronces envahissent les grilles de son jardin et passent sur ses haies....

Réponse apportée lors de la réunion : Marie-Lyse BISTUÉ informe que la réunion, prévue le 21 mars 2024 avec l'Adjointe au social, a été repoussée et finalement eu lieu le 17 juin 2024 avec DOMOFRANCE. Madame SANCHEZ a démissionné de la Société Prélude. Depuis, il n'y a pas d'interlocuteur en local. En ce qui concerne le nettoyage du terrain, Monsieur le Maire a insisté auprès de la Société pour qu'elle le fasse « nettoyer » sous 8 jours. À terme, un courrier de mise en demeure leur sera adressé. Il est maintenant annoncé une mise à disposition des logements au printemps 2025. La mairie n'est en possession d'aucune information d'éventuels problèmes pouvant justifier ce retard. Marie-Lyse BISTUÉ demande à avoir copie des échanges de courriers.

#### Point 77 : Rue Léo Lagrange

a) Un habitant de la rue demande si quelqu'un de la mairie est venu contrôler le récent goudronnage de cette rue ?

Des anomalies subsistent.

**Réponse** : Le revêtement va être vérifié par les Services Techniques. L'entreprise qui a réalisé ces travaux sera contactée si nécessaire.

- b) D'autre part, pour quelles raisons la balayeuse ne passe que sur le côté pair ? **Réponse** ; La balayeuse passe des deux côtés.
- c) Le trottoir longeant le champ allant du petit pont vers la rue du 8 mai côté pair est difficilement praticable. Un re-goudronnage avait été demandé lors d'une précédente réunion.

**Réponse** : La réfection du trottoir était prévue après le passage du réseau pluvial (cf point n°78).

### Point 78: Rue du 8 mai

Qu'en est-il des travaux qui devaient avoir lieu pour éviter les énormes flaques qui se forment côté alimentation lors des chutes de pluies ?

**Réponse** : Les Services Techniques ont essayé de traiter un passage de canalisation dans le champ voisin mais ont reçu un refus de la part de celui-ci. Il va être de nouveau rencontré.

#### **Point 79**: Boulevard Henri Laclau

a) Des gros camions (plus de 35 tonnes) continuent à s'engager dans le boulevard : serait-il possible d'apposer, au niveau du rond-point du Tibet un panneau signalisant l'interdiction aux poids lourds ?

Réponse : La signalisation est existante.

b) Chemin situé entre les numéros 1 et 1a : le nettoyage de cet espace pourrait-il être intégré dans le planning ?

**Réponse** : Normalement, l'entretien est fait 1 fois sur 2 par rapport à la fréquence de la tonte.

c) Lors des récents travaux, une clôture a été abimée au numéro 1c. Les services techniques ont été avertis mais pas de nouvelles depuis.

#### Point 80 : Caniveaux

a) Pour permettre que le nettoyage dure plus longtemps, ne pourrait-on pas envisager un nettoyage mécanique des caniveaux dans Pondeilh ?

**Réponse** : La balayeuse passe sur le quartier de Pondeilh mais les après-midis, avec le 2<sup>ème</sup> chauffeur. La fréquence est tous les 15 jours.

b) Cette question entraîne des échanges entre participants : certes l'entretien des caniveaux est du ressort de la mairie. Mais que faire pour les haies non entretenues qui dépassent tellement que cet état oblige personnes en fauteuil, poussettes et même marcheurs à passer sur la route. Les trottoirs non entretenus, envahis par les herbes. Et pour les aboiements de chiens, les nuisances sonores....

Un participant émet une proposition : ne pourrait-on pas apposer à plusieurs endroits du quartier des petits panneaux humoristiques pour rappeler les règles du bon-vivre ensemble ? En exemple, les messages sur les camions de ramassage poubelles.

**Réponse apportée lors de la réunion** : Marie-Lyse BISTUÉ va remonter l'idée intéressante au service Communication.

#### Point 81: Lotissement Martial Singher

a) Un habitant est mécontent du non entretien du chemin (qui est entre la mielle et son terrain) : la tondeuse ne va pas jusque chez lui du fait de rejets d'arbres et bambous. Mauvais entretien du cours d'eau.

Réponse apportée lors de la réunion: Dans le cadre des berges de la mielle au lotissement du pont de Bourdet, les propriétaires riverains, en l'absence de parcelles cadastrales entre leurs propriétés et le cours d'eau (qui est le cas présent) sont propriétaires jusqu'à la moitié du cours d'eau (sauf arrangement ou écrits) et doivent en assumer l'entretien (cf. article L215-2 du Code de l'environnement pour la propriété et articles L215.14 et suivants du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural pour l'obligation d'entretien des cours d'eau).

Il y a eu de l'entretien réalisé sur la mielle, dans le passé par la commune (services communaux, convention avec l'association de pêche, etc) et il y a eu de l'entretien au droit de ce lotissement, après sa construction. Un flou concernant les obligations de chacun subsistait, la commune est donc intervenue pendant plusieurs années.

Aujourd'hui, la commune se doit d'être plus regardante sur la manière dont elle intervient sur ses espaces verts et notamment sur les terrains privés.

En l'absence de terrains communaux et d'enjeux/risques, la commune n'interviendra plus et laisse aux propriétaires riverains le soin de réaliser l'entretien qui leur incombe.

b) Il est indiqué que certaines maisons ont des tuyaux qui déversent les eaux pluviales dans le cours d'eau.

Une personne connaissant ce sujet explique que la Loi régissant la construction du lotissement à l'époque l'autorisait. Depuis, des bacs de rétention sont obligatoires à l'image de ce qui se fait pour le lotissement situé sur l'ancien terrain Lacanette.

#### Point 82 : Enfouissement des réseaux

L'enfouissement des réseaux dans le quartier est-il prévu ?

Réponse apportée lors de la réunion : Pour le moment, pas de programmation prévue au budget.

# 4) Informations et ... astuces

<u>Pose boitiers EDF</u>: Un habitant signale qu'un mandataire est venu poser dans le quartier, suite à la mise en place des nouveaux coffrets de gaz, des boitiers de contrôles et relevés à distance (apposés sur les pylônes). Aucun des élus présents n'est informé.

<u>Parking de la banque</u>: La bande « d'arrêt » est effacée. Plus de panneau « stop ». De fait, des clients ne respectent plus l'arrêt et cela peut être dangereux. Étant du domaine privé, la mairie ne peut intervenir. Un riverain va adresser un courrier au Directeur de la Banque. Si besoin, un élu appuiera cette demande.

<u>Salle Palas</u>: Pour l'instant, l'avancée des travaux est en adéquation avec le planning. Il est précisé que l'extérieur (parking, chaussée) serait remis en état. La salle devrait donc être opérationnelle en septembre 2024. L'idée de s'y réunir pour la prochaine réunion est soumise aux élus présents. Ce serait une bonne idée. À confirmer la possibilité.

<u>Petites astuces</u> données par un « jardinier » des Castors : Un habitant résidant près de la mielle rue du Pic d'Orhy a des « visiteurs » indésirables qui remontent dans son composteur. Suggestion : mettre une grille sous le composteur afin que ces visiteurs ne puissent passer.

Pour le composteur toujours : mettre à l'intérieur, un papier collant (bande utilisée contre les mouches habituellement). Plus de moucherons et de mouches dans le composteur.

Pour votre jardin, utiliser un engrais naturel : mettre des pelures de bananes dans une bouteille de 2 litres d'eau et au bout de 2/3 jours, arroser vos plantes avec le liquide obtenu. Les coquilles d'œuf pilées fonctionnent bien également.

<u>SICTOM</u>: Marie-Lyse BISTUÉ indique qu'un « ambassadeur de tri » va passer en porte à porte pour informer les habitants des nouveautés en matière de tri et de collecte de déchets ménagers.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la réunion se termine à 21h25.

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mardi 24 septembre 2024 à 20h à la salle Palas